

Image not found or type unknown



Salaire et contrat scandaleux

Par **bonne_poire**, le **04/02/2009** à **12:09**

bonjour,
J'ai gagné 177 EUROS NET pour 110 heures de travail.
J'ai reçu par courrier mon contrat au bout d'un mois et demi de travail avec ma fiche de paie... Je n'ai pas signé le contrat qui était INSIGNABLE.
Ai-je droit à un recours?
Merci d'avance de vos réponses.

Par **julius**, le **05/02/2009** à **10:06**

Pouvez vous démontrer (témoignage , planning, fiche de pointage) ces 110h ?
Sur votre contrat combien d'heures fait il apparaitre ?
Pourquoi votre contrat est INSIGNABLE ?
Le recours dépendra fortement des preuves réelles ,(et non subjectives) en votre possession.